

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2024/079

FESTIVAL DE MUSIQUE DE L'ORCHESTRE D'HARMONIE
INTERDICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route

Vu l'organisation par l'Orchestre d'Harmonie l'Amicale de Watten d'un Festival de Musique dans le centre-ville

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des visiteurs et faciliter le bon déroulement de ce festival

ARRETE**Art 1 :** la circulation sera INTERDITE à tous les véhicules le lundi 20 mai 2024 pendant le passage des groupes de musique dans les rues suivantes :

- de 14h30 à 15h30 : rue Vandesmet, rue de la Gare, rue de St-Omer, rue du Général de Gaulle (1-20), Grand Place, rue de l'Ermitage (1-63), rue des Alliés, rue St-Antoine (2-8), rue du Cimetière, et place Vandenbergue.
- de 14h30 à 15h30 : impasse Decreton, rue de Millam, rue des Anémones, rotonde des Jacinthes, rond-point des Primevères, rond-point des Mimosas, rue du Cimetière, et Place Vandenbergue.
- De 15h00 à 16h00 : place Vandenbergue, rue St-Antoine (2-8), rue des Alliés, Grand Place, rue de Dunkerque, rue de l'Aa, et place du Capitaine Leveaux.

Art 2 : la circulation et le stationnement de tous les véhicules seront INTERDITS le lundi 20 mai 2024 de 8h00 à 20h00 : place Roger Vandenbergue, place du Capitaine Leveaux, espace René Degraeve.**Art 3 :** Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose de la signalisation réglementaire. La signalisation relative sera mise en place et assurée par les services techniques municipaux**Art 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Le CD59 et la CCHF
- La gendarmerie, le SDIS, les gestionnaires de transports et le SIROM.

Fait à WATTEN, le 26 avril 2024

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,


Daniel DESCHODT.